

Paris-Dakar : Le Gouvernement du Sénégal et CORSAIR signent un nouvel Accord de trafic régulier

La journée d'ouverture du Salon du Tourisme « TopResa » a été marquée par la confirmation de l'Accord conclu entre le Gouvernement du Sénégal et la compagnie CORSAIR. Au cours d'une conférence de presse, tenue le 19 septembre 2012 à Paris, le Ministre de la Culture et du Tourisme est revenu sur les opportunités qu'offre ce nouveau départ dans la coopération entre Sénégal Air Lines et CORSAIR.

En présence de Monsieur Pascal De Izaguirre Président de CORSAIR International et de plusieurs hauts responsables du Tourisme, des Transports aériens ainsi que du secteur privé sénégalais et étranger, Monsieur le Ministre Youssou NDOUR a saisi cette occasion pour rappeler que le Gouvernement du Sénégal, à travers son Ministre des Transports aériens, Monsieur Mor NGOM et CORSAIR International, la filiale de TUI France, leader du tourisme en France ont conclu un Accord pour la mise en place, à compter du mois de novembre, de quatre vols commerciaux réguliers entre Paris et Dakar.

Un cinquième vol est prévu à partir de janvier 2012. A cet effet, un Boeing 747/400 effectuera ces rotations hebdomadaires en vol direct à destination du Sénégal.

Cet accord, signé au profit de Sénégal Airlines, va fortement booster la destination Sénégal d'autant plus que le tarif défini pour le trajet est fixé à 499 euros (327 000 CFA).

Il entre en droite ligne de la volonté du Chef de l'Etat de réduire sensiblement les tarifs des billets d'avion entre Paris et Dakar et de matérialiser un engagement en faveur des sénégalais.

[Revenir](#)